

Pour plus de contenu, connectez-vous !

# Fiche de rôle - cellule VSS

Version de décembre 2023

## Raison d'être

- Prévenir / écouter / traiter toute situation liée aux VSS dans un cadre sécurisant. Être ressource vis à vis des obligations légales de prévention et d'enquête interne.

## Redevabilités

- Mettre en place des actions de prévention au sein de Grap
- S'assurer de l'offre de formation et de l'information pour la montée en compétences sur le sujet des VSS
- Produire des outils / des documents ressource
- Faire des veilles / conseils sur les responsabilités employeur pour aider à la mise en conformité (règlement intérieur)
- Réaliser des enquêtes internes en cas de signalement (équipage, actis intégrées ET associées)
- Garder en mémoire (jurisprudence) et assurer la confidentialité des enquêtes

## Périmètre

Compléter après validation du CA sur budget

### En cas de signalement

	Activités intégrées et équipage	Activités associées
Réalisation de l'enquête : entretiens, rédaction du rapport	Est mandatée par la DG de Grap pour mener l'enquête	Peut être mandatée par l'employeur·e (donc l'activité) ou peut intervenir en soutien sur demande de l'activité
Sollicitation d'un.e avocat.e	Demande l'aval de la DG	
Proposition de sanctions (pas de pouvoir de décision finale)	Propose, en tenant compte de ce qui figure dans la règlement intérieur	

### Hors signalement :

- Production de documentation / formation / prévention / outils pour l'ensemble de la coopérative
- Organisation d'atelier en séminaire
- Veille à la formation de la DG

## Mode d'élection

- Sur la base du volontariat. Parité et mixité équipage / actis souhaitées.
- 2 personnes ont accès à la boîte mail cellule-vss@grap.coop, en cas de signalement, si possible 3 personnes (formées) sur l'enquête (issues du GT prendre soin et volontaires).

## Durée du mandat

- Pas de durée d'engagement ferme (même si une certaine stabilité dans le temps est souhaitable).

TODO : à revoir en GT, partir sur un mandat de 2/3 ans pour sécuriser dans les deux sens

## Engagements des membres du cercle

- Pas d'engagement de durée ou nombre d'heures accordées au cercle : chacun.e rejoint le cercle et le quitte quand iel le souhaite (même si une certaine stabilité dans le temps est bienvenue) et s'investit à hauteur de ses moyens.

- Engagement en rejoignant le cercle de suivre une formation VSS et une formation RPS
- Assurer la confidentialité des signalements (aucune diffusion aux personnes qui rejoignent le cercle ultérieurement)

## Feuille de route 2024

- Discuter et décider de l'indemnisation du temps passé en cas d'enquête ?
- Demander au CA une indemnisation (temps coop ? GRP ?) des temps passés en réunion VSS ?
- Demander au pôle social de mettre le livret fait par le GT Prendre soin dans les documents distribués aux nouveaux salarié.e.s.
- Créer un kit « réaliser une enquête interne » (pour les personnes qui ne l'ont jamais fait (nouveaux membres de la cellule, actis associées, ...) et pour mémoire).

## Remarques diverses sur le rôle / état des lieux du travail

- Pré-requis : avoir suivi une formation VSS
- Assurer la confidentialité des enquêtes dans le temps (ne pas diffuser aux personnes qui rejoindraient la cellule VSS ultérieurement)

Ajout réu 15 décembre 2023 : marquer le truc qu'il faut faire gaffe à qui dans la cellule et/ou DG et/ou Prez est réf si ya un lien perso trop fort

## Organisation

- xx

## Indemnisation du temps passé

- xx

	R	Re
	éd	le
	ac	ct
	tio	ur
	n	e

D	Sa	Fl
AT	nd	or
E :	ie	e
05	Fa	Es
/1	vr	ca
2/	e,	nd
20	Q	e
23	ue	(C
	nti	o-
	n	Pr
	D	és
	up	id
	on	en
	t,	te
	Fl	),
	or	Hé
	en	lè
	ce	ne
	De	Le
	gr	Co
	et,	rr
	M	e
	ax	(c
	im	o-
	e	D
	Ke	G)
	m	
	p,	
	Mi	
	le	
	na	
	Pit	
	on	
	De	
	Vi	
	nc	
	k	

---

Revision #6

Created 12 February 2026 08:44:09 by Sandie Favre

Updated 29 May 2026 07:35:08 by Sandie Favre